



Comportement avocat : risque si il ne vient pas à l'audience.

Par **Lacoste**, le **28/06/2015** à **21:57**

Bonjour,
Mes relations avec mon avocat se détériorent dans le cadre de mon divorce par consentement mutuel.
Je l'ai déjà payé une belle somme, je ne suis pas d'accord avec le solde de tout compte mais j'ai peur qu'il s'en serve par exemple en ne venant pas à l'audience qui a lieu dans 8 jours.
Y'a t'il un risque qu'il ne vienne pas ?
Si c'est le cas est-ce que cela empêche la signature du juge ? Mon ex à un avocat qui viendra et nous sommes d'accord sur la convention.
Merci